

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-FIRMIN**

**N°2020- 62 Séance du 17 novembre 2020**

Nombre de membres : Afférents au conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12+ 3 procurations de vote.

Date de la convocation : 12 novembre 2020

Date d'affichage : 12 novembre 2020

Objet de la délibération : Adoption des tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2021.

L'an deux mille vingt et le 17 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Saint Firmin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes André Blondeau, sous la présidence de Georges LACOUR, Maire.

Présents : Nicole COUSIN, Magali DOUHÉRET, Brigitte DUBOIS, François FUCHET, Sébastien GOGNIAT, Eric JURY, Georges LACOUR, Jean-Luc LESAVRE, Daniel MORIAUX, Valérie PASCUAL, Charles-Edouard VERON, Philippe WATTEAU.

Absent : Florent SAINT MAURICE, a donné pouvoir de vote à Charles Edouard VERON  
Laurent NIGAUD, a donné pouvoir de vote à Jean-Luc LESAVRE ; François-Frédéric POIVEY, a donné pouvoir de vote à Magali DOUHÉRET.

Secrétaire de séance : Magali DOUHÉRET.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de valider les tarifs communaux du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**valide** les tarifs communaux du cimetière pour l'année 2021 comme suit :

Columbarium, durée 15 ans : 120 €

Concession, durée 15 ans : 120 €

Concession, durée 30 ans : 210 €

Cave urne, durée 15 ans : 65 €

Cave urne, durée 30 ans : 105 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Georges LACOUR,  
Maire